



SOMMAIRE

Parution de la 2 ^e édition du manuel <i>Introduction au droit de l'assurance</i> (F-110)	1
Nouveau chapitre disponible sous forme de fascicule pour les manuels F-101, F-102 et F-103	1
Vente individuelle du fascicule F-105 en mai 2014	2

Les Nouvelles est une publication qui s'adresse aux formateurs et aux recruteurs de l'industrie des produits et services financiers ainsi qu'aux postulants au certificat de représentant.

Les Nouvelles est la référence par excellence pour les exigences de formation minimale (cours et programmes de formation exigés), les examens et la période probatoire.

Les Nouvelles utilise le masculin dans le seul but d'alléger le texte.

PARUTION DE LA 2^E ÉDITION DU MANUEL *INTRODUCTION AU DROIT DE L'ASSURANCE* (F-110)

La 2^e édition du manuel *Introduction au droit de l'assurance* (F-110) sera en vente au début du mois de juin.

Cette nouvelle édition présente un tout nouveau chapitre 4 portant sur les règles relatives à l'activité du représentant. Ce changement a été rendu nécessaire par la mise à jour de nombreux règlements de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (LDPSF). Par ailleurs, quelques erreurs et fautes typographiques présentes dans la 1^{re} édition ont été corrigées dans le manuel.

Les versions mises à jour de ces règlements seront publiées dans le manuel *La Loi sur la distribution de produits et services financiers, ses règlements et codes de déontologie*, F-100, édition mai 2014.

À compter du 29 septembre 2014, les examens relatifs aux compétences portant sur le droit de l'assurance de dommages et de l'expertise en règlement de sinistres (03-114, 05-115) tiendront compte des règlements mis à jour dans cette 2^e édition.

La version en anglais (A-110) sera publiée à l'automne 2014.

NOUVEAU CHAPITRE DISPONIBLE SOUS FORME DE FASCICULE POUR LES MANUELS F-101, F-102 ET F-103

Le nouveau chapitre 4 qui traite des règles relatives à l'activité du représentant est intégré dans le manuel F-110. Il sera également disponible sous forme de fascicule et porte le code F-105. Ce fascicule sera inclus dans les ensembles à l'achat des manuels F-101, F-102 et F-103.

Une feuille volante est aussi glissée dans les ensembles de manuels; elle contient les explications suivantes.

Ce nouveau chapitre
**LES RÈGLES RELATIVES À L'ACTIVITÉ DE
 REPRÉSENTANT (F-105)**
 remplace les chapitres suivants :

Notions de droit et de lois relatives à l'assurance de personnes F-101 1 ^{re} édition (2007 ou 2008)	Chapitre 5 ↑	Les règles relatives à l'activité de représentant en assurance de personnes
Notions de droit et de lois relatives à l'assurance contre les accidents ou la maladie F-102 2 ^e édition 2002	Chapitre 4 ↑	Les règles relatives à l'activité de représentant en assurance contre les accidents ou la maladie
Notions de droit et de lois relatives à l'assurance et aux rentes collectives de personnes F-103 2 ^e édition 2008	Chapitre 5 ↑	Les règles relatives à l'activité de représentant en assurance et rentes collectives de personnes

Le nouveau chapitre traite des règlements suivants issus de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (LDPSF) :

- Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant;
- Règlement sur l'exercice des activités des représentants;
- Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome;
- Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome;

- Règlement sur les renseignements à fournir aux consommateurs;
- Règlement sur la tenue et la conservation des livres et registres.

Les versions mises à jour de ces règlements seront publiées dans le manuel *La Loi sur la distribution de produits et services financiers, ses règlements et codes de déontologie*, F-100, édition mai 2014.

À compter du 29 septembre 2014, les examens relatifs aux compétences portant sur le droit de l'assurance de personnes (01-101, 01-102, 02-103, 02-106, 02-107, 02-131, 02-132) tiendront compte de ces règlements mis à jour.

IMPORTANT : Les autres chapitres de ces manuels sont toujours à l'étude.

La version en anglais du fascicule (A-105) sera incluse dans les ensembles de manuels A-101, A-102 et A-103 à l'automne 2014.

VENTE INDIVIDUELLE DU FASCICULE F-105 EN MAI 2014

Ce nouveau fascicule portant sur les règles relatives à l'activité du représentant (F-105) sera vendu séparément afin que les personnes détenant les manuels F-101, F-102 ou F-103 achetés avant mai 2014 puissent mettre leurs exemplaires à jour. Il sera offert au coût de 25 \$.

Notez que le contenu du fascicule F-105 s'applique aux trois manuels portant sur le droit de l'assurance de personnes (F-101, F-102 et F-103).

Exemple

Un postulant qui désire se préparer adéquatement à la passation des examens en assurance de personnes et en assurance collective de personnes **à compter du 29 septembre 2014**, et donc qui a entre les mains les manuels F-101 et F-103 achetés avant que le fascicule soit inclus dans les ensembles de manuels, a besoin d'un seul fascicule F-105 pour compléter son étude.

Exemple

Un postulant qui se prépare à la passation de ses examens en assurance contre les accidents ou la maladie **à compter du 29 septembre 2014** doit se procurer le fascicule F-105 pour compléter le manuel F-102, si l'ensemble a été acheté avant qu'il soit inclus dans l'ensemble.

S'il désire par la suite se préparer à la passation des examens en assurance de personnes, il n'aura pas besoin de se procurer un autre fascicule F-105.

La version en anglais du fascicule (A-105) sera disponible séparément à l'automne 2014.

ABONNEMENT AUX *NOUVELLES* DE LA DFCQ

Il est maintenant possible de s'abonner en ligne aux *Nouvelles* de la Direction de la formation et de la qualification sous la rubrique [Abonnement à l'Info-courriel](#) du site Web de l'Autorité. Vous êtes également invités à mettre à jour votre profil d'abonné en vous rendant à la même adresse. Si vous le désirez, vous pourrez ainsi recevoir d'autres publications de l'Autorité propres au profil que vous aurez déterminé (renseignements en lien avec la protection des consommateurs, par exemple).

POUR NOUS JOINDRE

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1

Montréal

800, rue du Square-Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3

Centre d'information

Québec : (418) 525-0337
Montréal : (514) 395-0337
Autres régions : 1 877 525-0337

Site Web

www.lautorite.qc.ca

Directeur de la formation et de la qualification

René Brisson

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec,
2014

ISSN : 19146-4033 (en ligne)